



Commune de BERNEUIL  
Séance du 21 mars 2024

### SEANCE DU 21 MARS 2024

Le Conseil municipal de la Commune de BERNEUIL (Haute-Vienne) s'est réuni à la Mairie, le 21 mars 2024, à vingt heures et trente minutes, selon la convocation en date du 11 mars 2024.

Ludovic BOOS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Eliane BOYER, Jean-Michel DACKOW, Ludovic BOOS, Anthony BESSAGUET, Myriam LARANT, Cédric DELAIRAT, Céline TALON, Stéphane CHALIVAT, Paul BONHOMME arrive à 20h50.

Absente : Amélie COURIVAUD

#### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des comptes de gestion du budget communal
2. et du budget assainissement
3. Vote des comptes administratifs : communal
4. et d'assainissement
5. Affectation du résultat : budget principal
6. et d'assainissement
7. Etude des demandes de subventions à la commune
8. Modification de la délibération n°2023/40-2 autorisation de mandater avant le vote du budget
9. Détermination des zones d'accélération des énergies renouvelables
10. Organisation des rythmes scolaires
11. Aliénation des chemins ruraux : choix des acquéreurs (sous réserve de réception des bornages)
12. Régularisation de l'emprise de la voie communale n°108 : ventes et acquisition des parcelles nécessaires (sous réserve de réception des bornages)

Questions diverses

Approbation du précédent compte-rendu de séance.

#### 2024/6-1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET COMMUNAL

Présents : Eliane BOYER, Jean-Michel DACKOW, Ludovic BOOS, Anthony BESSAGUET, Cédric DELAIRAT, Myriam LARANT, Céline TALON, Stéphane CHALIVAT

En exercice	10	Votants :	8	Pour : 8	BOYER, DACKOW, BOOS, BESSAGUET, DELAIRAT, LARANT, TALON, CHALIVAT
Présents :	8	Abstentions :	0	Contre : 0	

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux des mandats, le



Commune de BERNEUIL  
Séance du 21 mars 2024

compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Approuve le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2023,
- déclare que sur le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **2024/7-2 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Présents : Eliane BOYER, Jean-Michel DACKOW, Ludovic BOOS, Anthony BESSAGUET, Cédric DELAIRAT, Myriam LARANT, Céline TALON, Stéphane CHALIVAT

En exercice	10	Votants :	8	Pour : 8	BOYER, DACKOW, BOOS, BESSAGUET, DELAIRAT, LARANT, TALON, CHALIVAT
Présents :	8	Abstentions :	0	Contre : 0	

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;



Commune de BERNEUIL  
Séance du 21 mars 2024

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Approuve le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2023, déclare que sur le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 2024/8-3 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET COMMUNAL

Présents : Jean-Michel DACKOW, Ludovic BOOS, Anthony BESSAGUET, Cédric DELAIRAT, Myriam LARANT, Céline TALON, Stéphane CHALIVAT

En exercice	10	Votants :	7	Pour :	DACKOW, BOOS, BESSAGUET, DELAIRAT, LARANT, TALON, CHALIVAT
Présents :	7	Abstentions :	0	Contre : 0	

La maire s'étant retirée,

Sous la présidence de M. Jean-Michel DACKOW, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mme Eliane BOYER, Maire, après examen du budget primitif, du budget supplémentaire et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	/	110 833.67	/	32 313.89	/	143 147.56
Opérations de l'exercice	350 601.98	428 371.25	238 205.40	138 547.87	588 807.38	566 919.12
TOTAUX	350 601.98	539 204.92	238 205.40	170 861.76	588 807.38	710 066.68
Résultats de clôture	/	77 769.27	67 343.64	/	67 343.64	77 769.27
Restes à réaliser	/	/	900.00	/	900.00	/
TOTAUX CUMULES	350 601.98	539 204.92	239 105.40	170 861.76	589 707.38	710 066.68
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	/	188 602.94	68 243.64	/	/	120 359.30

2) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilité annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



Commune de BERNEUIL  
Séance du 21 mars 2024

### 2024/9-4 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Présents : Jean-Michel DACKOW, Ludovic BOOS, Anthony BESSAGUET, Cédric DELAIRAT, Myriam LARANT, Céline TALON, Stéphane CHALIVAT

En exercice	10	Votants :	7	Pour :	DACKOW, BOOS, BESSAGUET, DELAIRAT, LARANT, TALON, CHALIVAT
Présents :	7	Abstentions :	0	Contre : 0	

La maire s'étant retirée,

Sous la présidence de M. Jean-Michel DACKOW, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mme Eliane BOYER, Maire, après examen du budget primitif, du budget supplémentaire et des décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	/	19 850.32	/	15 103.17	19 307.78	20 510.87
Opérations de l'exercice	17 049.77	14 576.49	6 547.80	9 212.59	30 868.35	26 003.19
<b>TOTAUX</b>	<b>17 049.77</b>	<b>34 426.81</b>	<b>6 547.80</b>	<b>24 315.76</b>	<b>50 176.13</b>	<b>46 514.06</b>
Résultats de clôture	2 473.28	/	/	2 664.79	2 473.28	2 664.79
Restes à réaliser	/	/	/	/	/	/
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>17 049.77</b>	<b>34 426.81</b>	<b>6 547.80</b>	<b>24 315.76</b>	<b>50 176.13</b>	<b>46 514.06</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>/</b>	<b>17 377.04</b>	<b>/</b>	<b>17 767.96</b>	<b>/</b>	<b>35 145.00</b>

2) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilité annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Mme la Maire revient.

### 2024/10-5 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 AU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2024

Présents : Eliane BOYER, Jean-Michel DACKOW, Ludovic BOOS, Anthony BESSAGUET, Paul BONHOMME, Cédric DELAIRAT, Myriam LARANT, Céline TALON, Stéphane CHALIVAT



Commune de BERNEUIL  
Séance du 21 mars 2024

En exercice	10	Votants :	9	Pour : 9	BOYER, DACKOW, BOOS, BESSAGUET, BONHOMME DELAIRAT, LARANT, TALON, CHALIVAT
Présents :	9	Abstentions :	0	Contre : 0	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu le compte administratif du budget communal de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement,  
Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reporté	+ 110 833.67	Excédent antérieur reporté	+32 313.89
Résultat de l'exercice 2023	+ 77 769.27	Solde d'exécution de l'exercice 2023	-99 657.53
<b>Solde d'exécution cumulé</b>	<b>+ 188 602.94</b>	<b>Solde d'exécution cumulé (001)</b>	<b>-67 343.64</b>
		<b>Reste à réaliser au 31/12/23</b>	
		Dépenses	- 900.00
		Recettes	
		<b>Solde</b>	<b>-68 243.64</b>
<b>TOTAL A AFFECTER</b>	<b>188 602.94</b>	<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>-68 243.64</b>

Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- 1) couverture du besoin d'investissement : 68 243.64 €  
(Crédit du compte 1068 sur BP 2024)
  
- 2) reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2024 : +120 359.30 €  
(ligne 002 - report à nouveau créditeur)

#### **2024/11-6 AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 AU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2024**

Présents : Eliane BOYER, Jean-Michel DACKOW, Ludovic BOOS, Anthony BESSAGUET, Paul BONHOMME, Cédric DELAIRAT, Myriam LARANT, Céline TALON, Stéphane CHALIVAT

En exercice	10	Votants :	9	Pour : 9	BOYER, DACKOW, BOOS, BESSAGUET, BONHOMME DELAIRAT, LARANT, TALON, CHALIVAT
Présents :	9	Abstentions :	0	Contre : 0	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,  
Considérant les éléments suivants :



Commune de BERNEUIL  
Séance du 21 mars 2024

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reporté	19 850.32	Excédent antérieur reporté	15 103.17
Résultat de l'exercice 2023	-2 473.28	Solde d'exécution de l'exercice 2023	2 664.79
<b>Solde d'exécution cumulé</b>	<b>+17 377.04</b>	<b>Solde d'exécution cumulé (001)</b>	<b>+17 767.96</b>
		<b>Reste à réaliser au 31/12/23</b>	
		Dépenses	
		Recettes	
		<b>Solde</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL A AFFECTER</b>	<b>+ 17 377.04</b>	<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>0</b>

Décide d'affecter le résultat de la section d'exploitation comme suit :

1) couverture du besoin d'investissement :	0.00
(Crédit du compte 1068 sur BP 2024) réserves	0.00
2) reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2024 ; (ligne 002 - report à nouveau créditeur)	+17 377.04 €

## 2024/12-7 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Présents : Eliane BOYER, Jean-Michel DACKOW, Ludovic BOOS, Anthony BESSAGUET, Paul BONHOMME, Cédric DELAIRAT, Myriam LARANT, Céline TALON, Stéphane CHALIVAT

En exercice	10	Votants :	9	Pour : 9	BOYER, DACKOW, BOOS, BESSAGUET, BONHOMME DELAIRAT, LARANT, TALON, CHALIVAT
Présents :	9	Abstentions :	0	Contre : 0	

Madame la Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents de bien vouloir attribuer les subventions pour l'année 2024 aux associations porteuses d'un projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de verser les subventions suivantes :

- 650.00 € à l'A.C.C.A. de Berneuil
- 500.00 € à l'association Avenir Bellac Berneuil Saint-Junien-les-Combes
- 300.00 € à l'Amicale Laïque de Berneuil,
- 300.00 € à la Société de Pêche de Bellac AAPPMA
- 200.00 € à l'association des parents d'élèves du RPI BLOND BERNEUIL,
- 400.00 € à l'association Anim'Berneuil
- 100.00 € à l'association des Dentellières de Berneuil
- 50.00 € à l'association Prévention Routière
- 50.00 € à l'association des conciliateurs de justice du Limousin

Total      2 550.00 €



Commune de BERNEUIL  
Séance du 21 mars 2024

Et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2024 à l'article 65748.

### **2024/13-8 MODIFICATION DE LA DELIBERATION D'AUTORISATION DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET N°2023/40-2**

Présents : Eliane BOYER, Jean-Michel DACKOW, Ludovic BOOS, Anthony BESSAGUET, Paul BONHOMME, Cédric DELAIRAT, Myriam LARANT, Céline TALON, Stéphane CHALIVAT

En exercice	10	Votants :	9	Pour : 9	BOYER, DACKOW, BOOS, BESSAGUET, BONHOMME DELAIRAT, LARANT, TALON, CHALIVAT
Présents :	9	Abstentions :	0	Contre : 0	

La répartition des crédits n'était pas conforme dans la délibération n°2023/40-2, il convient donc de la modifier.

Pour mémoire :

Budget principal :

CHAPITRE	BUDGET 2023	
<b>20 : immobilisations incorporelles</b>	20 000	5 000
<b>21 : immobilisations corporelles</b>	25 654	6 413
<b>23 : immobilisations en cours</b>	125 800	31 450
	<b>TOTAL</b>	<b>42 863</b>

Le tableau ci-après remplace celui de la délibération n°2023/40-2 :  
Crédits répartis comme suit :

Chapitre	Article	Investissement voté
20	2033	5 000
21	2128	2 000
	2158	4 413
23	2315	31 450
	<b>TOTAL</b>	<b>42 863</b>

APPROUVE

### **2024/14-9 DEFINITION DE ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Présents : Eliane BOYER, Jean-Michel DACKOW, Ludovic BOOS, Paul BONHOMME, Cédric DELAIRAT, Myriam LARANT, Céline TALON, Stéphane CHALIVAT

En exercice	10	Votants :	9	Pour : 9	BOYER, DACKOW, BOOS, BESSAGUET, BONHOMME DELAIRAT, LARANT, TALON, CHALIVAT
Présents :	9	Abstentions :	0	Contre : 0	

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et notamment son article 15 ;



Commune de BERNEUIL  
Séance du 21 mars 2024

Vu l'article L.141-5-3 du Code de l'Énergie ;

La commune de Berneuil souhaite participer à la réalisation des objectifs de transition énergétique tant nationaux que régionaux et inscrire certains projets de développement d'énergies renouvelables dans la dynamique de son territoire.

Mme le Maire expose la possibilité offerte par l'article 15 de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables de définir des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables (ZAE nR), dont l'objectif est d'identifier des zones souhaitées par la commune pour le développement de projets EnR et ainsi faciliter leur développement.

Il est rappelé que les ZAE nR doivent être identifiées par type d'énergie renouvelable et après concertation du public selon des modalités qui sont laissées libres.

Mme le Maire évoque le contexte en matière d'EnR sur la commune : deux projets en instruction d'agrivoltaïsme d'un même propriétaire, un projet éolien.

Mme le Maire rappelle au conseil municipal les modalités de concertation mises en place : consultation des citoyens par un document distribué en boîte aux lettres avec un coupon réponse à remettre en mairie ou à envoyer par messagerie électronique.

Mme le Maire présente le bilan de cette concertation :

230 documents distribués, une cinquantaine de réponses réparties comme suit :

	Eoliennes	Photo voltaïque (toitures)	Hydraulique	Méthanisation	Agrivoltaïque (terre agricole)
FAVORABLE	14%	83%	63%	21%	22%
DEFAVORABLE	56%	10%	6%	57%	69%
NE SE PRONONCE PAS	15%	7%	31%	22%	9%

À l'issue de la concertation, il est proposé au conseil municipal de définir les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables suivantes :

**- ZAE nR Solaire Photovoltaïque sur toiture :**

L'ensemble des toitures existantes et à venir

**- ZAE nR Eolien**

la zone pertinente pour recevoir des éoliennes est indiquée dans le plan dédié à l'implantation, voir documents annexés à la présente

**- ZAE nR Hydro-électricité**



Commune de BERNEUIL  
Séance du 21 mars 2024

Tous les moulins de la commune.

Il est également expliqué qu'en cas de délibération favorable du conseil municipal, ces zones d'accélération seront arrêtées conformément à la procédure fixée à l'article L. 141-5-3 du Code de l'Énergie. Une transmission sera effectuée au référent préfectoral unique, à l'établissement public de coopération intercommunale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de définir les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) proposées et reprises dans le tableau et les plans joints ;
- ne souhaite pas définir de zone d'accélération pour l'agrivoltaïsme afin d'éviter l'artificialisation des sols et donc préserver les terres cultivables ;
- charge Mme le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'application de la présente délibération qui sera notifiée au référent préfectoral unique et à la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche.

#### **2024/15-10 ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES**

Présents : Eliane BOYER, Jean-Michel DACKOW, Ludovic BOOS, Paul BONHOMME, Cédric DELAIRAT, Myriam LARANT, Céline TALON, Stéphane CHALIVAT

En exercice	10	Votants :	9	Pour : 8	BOYER, DACKOW, BESSAGUET, BONHOMME DELAIRAT, LARANT, TALON, CHALIVAT
Présents :	9	Contre :	0	Abstentions : 1	BOOS

Un conseil d'école exceptionnel a eu lieu le 11 mars, avec pour ordre du jour l'organisation du temps scolaire.

En effet, le PEDT arrive à son terme à la fin de l'année scolaire, il convient donc pour la commune de décider de l'organisation pour la rentrée prochaine.

Les parents d'élèves ont été consultés, ils souhaitent à 70% une organisation à 4 jours.

Le conseil d'école a voté également une organisation du temps scolaire sur 4 jours, à 70% également. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de suivre l'avis du conseil d'école et des parents d'élèves pour une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours.

Les horaires pour la classe de CE1 CE2 qui est à Berneuil seront 9h-12h30 et 14h-16h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

La mairie de Nantiat sollicite les communes environnantes pour participer aux frais des travaux (terminés) de rénovation du Centre de secours situé sur son territoire, cela sans concertation préalable. Une réunion est donc prévue le 3 avril prochain à laquelle Mme la Maire se rendra avant de prendre une décision.

Mme la Maire a demandé à la DIRCO le prêt d'alternat par mesure dérogatoire, lors des travaux de réfection des trottoirs, qui auront lieu dans l'année ainsi qu'une amélioration de la chaussée de la RN



Commune de BERNEUIL  
Séance du 21 mars 2024

147 qui traverse le bourg et sur la partie qui reviendra au domaine communal une fois les travaux de créneaux de dépassement réalisés.

L'ATEC 87 a transmis le rapport d'analyse du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics derrière la mairie. Une réunion de travail est prévue prochainement pour valider le choix de l'entreprise.

L'ordre du jour étant écoulé, la séance est levée à 22h30.

10 délibérations ont été prises.

**2024/6-1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET COMMUNAL**

**2024/7-2 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

**2024/8-3 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET COMMUNAL**

**2024/9-4 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

**2024/10-5 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 AU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2024**

**2024/11-6 AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 AU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2024**

**2024/12-7 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

**2024/13-8 MODIFICATION DE LA DELIBERATION D'AUTORISATION DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET N°2023/40-2**

**2024/14-9 DEFINITION DE ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES**

**2024/15-10 ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES**

Le Secrétaire de séance  
Ludovic BOOS

La Présidente de séance  
Eliane BOYER